

Deuxième Rencontre Mondiale
des Sociétés pour le Droit International

Les défis actuels au droit international :

*Le Rôle
des Sociétés pour le
Droit International*

2 & 3

Septembre
2019



www.rencontremondiale-worldmeeting.org

organisée par la Société française pour le droit international (SFDI), sous le patronage de
l'Académie de droit international de La Haye, en coopération
avec le réseau mondial des sociétés pour le droit international.
Et avec le soutien de nos sponsors :

Nos sponsors



Rialtas na hÉireann
Government of Ireland



AMBASSADE DE FRANCE
AUX PAYS-BAS



Canadian Council on International Law
Conseil canadien de droit international



Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP
and Affiliates



WILMER CUTLER PICKERING HALE AND DORR LL

Curtis, Mallet-Prevost, Colt & Mosle LLP

quinn emanuel urquhart & sullivan, llp



BRUSSELS - SINGAPORE



Précision importante

La Rencontre ne se veut pas un colloque académique. Comme son nom l'indique, elle est l'occasion d'un dialogue entre sociétés pour le droit international et branches nationales de l'ADI/ILA d'une part entre elles, d'autre part avec des praticiens éminents du droit international, afin de réfléchir en commun aux graves défis que connaît actuellement le droit international et au rôle que peuvent jouer les sociétés pour y faire face. Les intervenants ne sont pas appelés à traiter en profondeur et de façon complète les thèmes, souvent vastes, qui sont proposés, mais seulement à rappeler la situation et à faire des propositions susceptibles de lancer le débat. En conséquence, les interventions (qui n'ont pas vocation à être publiées) seront strictement limitées à huit minutes – que les présidents de séance sont appelés à faire rigoureusement respecter de façon à préserver le temps indispensable à un véritable échange de vues.

Lundi, 2 Septembre

pp. 4 — 12

Mardi, 3 Septembre

pp. 13 — 25

– Programme –

Lundi
2 Septembre
2019

Alain Pellet, Président de la Société française pour le droit international
Yves Daudet, Président du Curatorium de l'Académie de Droit international
Abdulqawi A. Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice

9.20 *Table ronde plénière* Nouvelle crise du droit international ou menace d'effondrement de l'ordre juridique international ?

Idée générale

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale fait face à de nombreux défis. Dans ce contexte, le droit international est parfois perçu comme étant incapable d'offrir les solutions adéquates, ou, pire encore, comme faisant partie du problème. Le droit international a souvent été déclaré « en crise » par le passé mais il est aujourd'hui menacé par la confrontation entre l'ordre juridique international hérité de la Seconde Guerre Mondiale et le retour à l'unilatéralisme et au souverainisme. Les discussions de la table ronde porteront sur ces défis.

Président

Gilbert Guillaume, Premier Vice-Président de la Société française pour le droit international

Introduction : **Miguel de Serpa Soares**, Secrétaire-général adjoint et Conseiller juridique des Nations Unies

Unilatéralisme c. Multilatéralisme

Christophe Eick, Directeur des Affaires juridiques du Ministère allemand des Affaires étrangères

Le régionalisme, alternative au multilatéralisme universel ?

Nicola Bonucci, Directeur des affaires juridiques de l'OCDE

La nouvelle route de la soie face au droit international

Sienho Yee, Éditeur en chef du Chinese Journal of International Law

L'influence de la transnationalité sur le droit international

Catherine Kessedjian, Présidente de la branche française de l'ADI/ILA

Le « droit souple », substitut au droit tout court ?

Jiří Malenovský, Juge à la Cour de justice de l'Union Européenne

La réappropriation nationale du droit international

Gary Born, Avocat associé, Wilmer Cutler Pickering Hale & Dorr

11.30 --- *Pause-café*

Animation/démonstration par  **JUS MUNDI**

11.50 --- *Table ronde plénière* Déshumanisation du droit international ?

Idée générale

L'une des grandes avancées du droit international du siècle dernier (par étapes à la suite des deux guerres mondiales puis au début des années 1990) a été la prise en considération croissante de la personne humaine par le droit international. Ce mouvement semble avoir ralenti voire s'être inversé, au XXI^{ème} siècle. La présentation de quelques manifestations de cette évolution conduit à se poser la question de la réalité de la déshumanisation du droit international. Si la protection de la personne humaine n'est plus l'une des préoccupations majeures du droit international actuel, par quoi a-t-elle été remplacée ?

Président

Dean Spielmann, ancien Président de la Cour européenne des droits de l'Homme

L'« humanisation » du droit international est-elle menacée par les évolutions contemporaines du droit international ?

Bruno Simma, Juge au Tribunal irano-américain de réclamations

L'être humain, valeur fondamentale du droit international

Linos-Alexandros Sicilianos, Président de la Cour européenne des droits de l'Homme

Les droits de l'Homme dans l'arbitrage international

Julie Bédard, Avocate associée, Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom LLP

La résurgence du 'domaine réservé' en matière de droits de l'Homme

Sabine Konrad, Avocate associée, McDermott, Will & Emery

Le droit international pénal à la dérive ?

Vasilka Sancin, Présidente de la branche slovène de l'ADI/ILA

La remise en cause de l'universalité des droits de l'Homme

Fatsah Ougergouz, Président de la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi

13.10 *Déjeuner*

Cocktail déjeunatoire à la résidence de l'Ambassadeur de France aux Pays-Bas, offert aux intervenants et aux sponsors.

15.00

Ateliers

Menaces pesant sur le système institutionnel

Idée générale

Alors que les tables rondes de la matinée auront tenté d'appréhender les défis auxquels est confronté le droit international dans sa globalité, les ateliers de l'après-midi offrent, dans le même esprit, des perspectives sectorielles et plus nettement institutionnelles.

Atelier n° 1. L'ONU prisonnière de ses institutions ?

Idée générale

Les activités de l'ONU se sont considérablement développées et diversifiées attestant d'un certain succès de l'institution. Pourtant le manque de ressources de l'Organisation en comparaison des objectifs qui lui sont assignés, les blocages et dévoiements du Conseil de sécurité dans la gestion des crises internationales ou encore le manque de démocratie dans le fonctionnement institutionnel de l'ONU sont des critiques, parmi d'autres, qu'il est fréquent d'entendre. La réforme des Nations Unies est loin d'être un processus achevé. Malgré tous ces dysfonctionnements, peut-on se passer de l'ONU ?

Président

Nicolaas Schrijver, Président de l'Institut de droit international

L'entassement institutionnel dans le système des Nations Unies – toujours plus...

Santiago Villalpando, Directeur juridique de l'UNESCO

Le Conseil de sécurité délégitimé ?

Erika de Wet, Professeure SARChI de droit constitutionnel international à l'Université de Pretoria

Impuissante Assemblée générale ? Ressusciter « Union pour le maintien de la paix » ?

Christian Tomuschat, ancien Président de la Commission du droit international des Nations Unies

« Sanctions » nationales ou régionales et « mesures » du chapitre VII de la Charte

Alina Miron, Professeure à l'Université d'Angers

L'assistance des Nations Unies face aux exigences étatiques unilatérales

Leonardo Nemer Caldeira Brant, Professeur à l'Université fédérale de Minas Gerais

Atelier n°

2. *Coopération économique internationale*

Les ratés des mécanismes d'intégration et les nouveaux cadres de coopération économiques

Organisation

Conseil canadien de droit international

Idée générale

La remise en question des modèles actuels de coopération économique internationale occupe et préoccupe les gouvernements de par le monde ainsi que de nombreuses parties prenantes. De l'ALENA à l'ACEUM, du PTP au PTPGP, en passant par les difficultés rencontrées par l'Union européenne (notamment dans le contexte du Brexit et de l'AECG) ou encore par l'Union africaine avec la Zone de libre-échange continentale, les embûches sont nombreuses. Cet atelier visera à dresser un bilan de la situation et à susciter la discussion au sujet des modèles d'avenir pour la coopération économique internationale.

Présidente

Céline Lévesque, Membre du Conseil d'administration du Conseil canadien de droit international

L'ACEUM : un accord de *libre-échange* ?

Geneviève Dufour, Présidente de la Société québécoise de droit international

Plus petite, mais plus puissante ? Réflexions sur la nouvelle ère de l'UE comme acteur économique mondial

Joris Larik, Maître de conférences à l'Université de Leiden

L'émergence du géant africain à travers le commerce et l'investissement continental

Eva Omotese, Directrice adjointe du Ministère de la Justice du Nigéria

Guerres commerciales, méfiance internationale et mécontentement national : Les régimes juridiques sont-ils en mesure d'encourager à nouveau la coopération ?

Michael Ewing-Chow, Professor, National University of Singapore

Atelier n°

3. Régulation du commerce international

Les menaces pesant sur le système commercial multilatéral :
Ce qui ne vous tue pas peut vous rendre plus fort ?

Organisation

Grotius Center for International Legal Studies

Idée générale

Le système commercial multilatéral connaît actuellement une crise sans précédent. Les défis sont multiples : retour à la pratique du protectionnisme et de l'unilatéralisme par certains des membres fondateurs de l'OMC, dysfonctionnements de l'Organe d'Appel de l'OMC, invocation des exceptions de sécurité jusqu'ici préservées, nécessité de repenser en profondeur les bases sur lesquelles a été construit le système et comment cela affecte les « gagnants » et les « perdants » du commerce multilatéral. Pour cette raison, l'atelier se concentrera sur cette question cruciale : la combinaison de ces évolutions sera-t-elle fatale au système tel que nous le connaissons aujourd'hui, ou représente-t-elle une opportunité unique de l'améliorer, en lui permettant de renaître de ses cendres ?

Président

Eric de Brabandère, Directeur du Grotius Center for International Legal Studies

Les accords méga-régionaux, menace pour le système commercial international

Geraldo Vidigal, Maître de conférence à l'Université d'Amsterdam

Gagnants et perdants du commerce multilatéral : les pays en développement et l'OMC

Yenkong Ngangjoh Hodu, Professeur à l'Université de Manchester

Les exceptions de sécurité dans l'OMC : une boîte de Pandore affaiblissant le système ?

Anna Marhold, Maîtresse de conférences à l'Université de Leiden

La crise de l'Organe d'Appel de l'OMC

Gabrielle Marceau, Conseillère juridique de l'OMC

Atelier n° _____

4. Environnement

Vers une protection efficace de l'environnement ?

Organisation

Société hellénique pour le droit international et Branche hellénique de l'Association de droit international

Idée générale

Ce panel porte sur la protection de l'environnement en liaison avec les droits de l'Homme, largement inspiré par l'initiative française pour un Pacte mondial pour l'environnement qui a été discuté en mars dernier par le Programme des Nations Unies sur l'environnement (UN Environment) à Nairobi. La protection déjà offerte, notamment par les mécanismes pour la protection des droits de l'Homme, peut-elle être efficace ? Ce projet de convention internationale peut-il réellement apporter quelque chose de nouveau ?

Présidents

Maria Gavouneli, Présidente de la branche hellénique de l'ADI/ILA
& **Stelios Perrakis**, Président de la Société hellénique pour le droit international

Le Pacte mondial pour l'environnement : vers une nouvelle codification ?

Yann Kerbrat, Professeur à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne

Le Pacte mondial pour l'environnement ou la genèse
des règles internationales

Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche au CNRS, Aix-Marseille
Université

De l'incertitude normative à l'application aléatoire : l'efficacité du droit
international de l'environnement en question

Emmanuela Doussis, Professeure à l'Université Nationale et Capodistri-
enne d'Athènes

16.30 _____ *Pause-café*

16.50 _____ *Table ronde plénière* Ombres et lumières sur le règle- ment pacifique des différends internationaux

Idée générale

Malgré un succès apparent, le règlement judiciaire des différends n'est peut-être pas la panacée. Les contestations récentes de décisions judiciaires ou arbitrales sont-elles le signe d'une tendance durable ? Devrait-on avoir davantage recours à d'autres moyens de règlement pacifique des différends ? La conciliation est-elle une voie prometteuse ? Cette table ronde s'efforcera de dresser un bilan du règlement pacifique des différends internationaux et d'en tirer les conséquences en termes d'efficacité, de concurrence et de complémentarité. Est-il temps de renforcer le dialogue voire de penser à des mécanismes de coordination de ces moyens afin de créer un véritable « système » international de règlement pacifique des différends internationaux ?

Présidente

Hanqin Xue, Vice-présidente la Cour internationale de Justice

Quand les justiciables sont des États souverains

Philippe Gautier, Greffier de la Cour internationale de Justice

Concurrence entre juridictions – Forum shopping

Hélène Ruiz Fabri, Directrice de l'Institut Max Planck Luxembourg pour le droit procédural

Défis au règlement pacifique des différends

Paul Reichler, Avocat associé, Foley Hoag

Une affaire unique, des règles multiples

Ben Juratowitch, QC, Avocat associé, Freshfields Bruckhaus Deringer

Le « marché » du droit de l'investissement : le CIRDI et les centres régionaux d'arbitrage : Compétition ou complémentarité

Nassib Ziadé, Président-directeur général de la Chambre de règlement des différends de Bahreïn

19.30

Cocktail dînatoire dans le hall du Palais de la Paix

Allocution de bienvenue : **François Alabrune**, Directeur des Affaires juridiques du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Keynote Speech : **Sir Christopher Greenwood**, QC, Juge au Tribunal irano-américain de réclamations

– Programme –

Mardi
3 Septembre
2019

Table Ronde Plénière Les sociétés pour le droit international ont-elles pris la mesure de ces nouveaux défis et s'y sont-elles adaptées ?

Organisation

Société américaine de droit international

Idée générale

Alors que la première journée aura été consacrée à l'analyse des menaces pesant sur le système juridique international, cette table ronde se concentrera davantage sur les réponses apportées (ou non) par les sociétés, dans leur fonctionnement actuel. Les discussions portant sur les dispositions à prendre pour l'avenir sont réservées pour l'après-midi. Par une approche comparée à l'échelle continentale, il s'agira de rendre compte de la manière dont les sociétés ont réagi aux constats dressés tout au long de la première journée.

Président

Sean Murphy, Président de la Société américaine de droit international

Association africaine de droit international

Ndanga KAMAU, Directrice des programmes de l'Association africaine pour le droit international

Société africaine pour le droit international

Makane Mbengue, Président de la Société africaine pour le droit international

Société asiatique de droit international

Harry L. Roque, Président de la Société asiatique de droit international

Société européenne de droit international

Luis Hinojosa, Président de la Société européenne de droit international

Société latino-américaine de droit international

Silvia Fernández de Gurmendi, Présidente de la Société latino-américaine de droit international

Pause-café

Animation/démonstration par  **JUS MUNDI**

Idée générale

Ces ateliers porteront sur l'organisation, les membres, la structure et la gouvernance des sociétés pour le droit international et sur les modalités de leur coopération ainsi que sur le rôle particulier des sociétés régionales et mondiales. Comme ceux de l'après-midi, ces ateliers comporteront un rapporteur qui ne fera pas de présentation formelle lors de l'atelier mais sera appelé à rendre compte des débats et à faire part (brièvement) de ses propres réflexions lors de la session plénière de clôture. Il s'agit essentiellement de confronter les modes d'organisation des diverses sociétés participantes à la lumière de l'expérience des intervenants et de partager les bonnes pratiques de chacun.

Atelier n° **1. La participation aux travaux des sociétés pour le droit international**

Idée générale

Un panorama des sociétés pour le droit international montre l'existence de deux modèles : les sociétés savantes, composées essentiellement d'universitaires et principalement dédiées à la recherche académique et/ou les sociétés créées avec un rôle plus actif dans la défense du droit international, dont la composition est plus équilibrée entre universitaires et praticiens. Chaque modèle présente des avantages mais la question est de savoir comment attirer toutes les parties prenantes au droit international. Cet atelier sera l'occasion d'un échange d'expériences entre différentes sociétés.

Président

Donald F. Donovan, ancien Président de la Société américaine de droit international

Rapporteur : **Pavel Šturma**, Président de la Société tchèque de droit international et Secrétaire général de la branche tchèque de l'ADI/ILA

Société allemande de droit international

Anne Peters, Présidente de la Société allemande de droit international

Société coréenne de droit international

Jaeng Saeng BAE, Vice-Président de la Société coréenne pour le droit international

Branche norvégienne de l'ADI/ILA

Geir Ulfstein, Président de la branche norvégienne de l'ADI/ILA

Le rôle des femmes dans les sociétés pour le droit international

Lucy Reed, Présidente élue du Comité international pour l'arbitrage commercial (ICCA)

Les avocats et les sociétés pour le droit international –
amours/désamours ?

Isabelle Rouche, Counsel, Gide Loyrette Nouel

Les sociétés pour le droit international présentent-elles un intérêt pour le
secteur privé non contentieux ?

Gábor Sulyok, Secrétaire général de la branche hongroise de l'ADI/ILA

Atelier n° **2. La gouvernance des sociétés pour le droit international**

Idée générale

Nonobstant le rôle unificateur de l'ILA (avec les branches de laquelle certaines sociétés se confondent), les sociétés pour le droit international sont organisées selon des modèles de gouvernance assez variés. Confrontation des expériences en matière de financement (cotisations ; subventions ; fondation ; autres ?) ; importance et permanence du secrétariat administratif (*if any...*) ; rôles, relations et statuts respectifs du ou de la président(e) et du ou de la secrétaire général(e).

Président

Bogdan Aurescu, Président de la branche roumaine de l'ADI et membre de l'Association roumaine pour le droit international et les relations internationales

Rapporteur : **James Kingston**, Président de la branche irlandaise de l'ADI/ILA

Société américaine de droit international

Mark Agrast, Directeur exécutif de la Société américaine de droit international

Société française pour le droit international
Caroline Kleiner, Trésorière de la Société française pour
le droit international

Société indonésienne de droit international
Adhyanti Sardanarini Wirajuda, membre du Comité exécutif de la Société
indonésienne de droit international

Société péruvienne de droit international
Oscar Maúrtua de Romaña, Président de la Société péruvienne
de droit international

Société portugaise de droit international
Patricia Galvão Teles, Vice-Présidente de la Société portugaise de droit
international

Centre africain pour la pratique du droit international
Aboubacar Fall, Directeur des Programmes du Centre africain pour la pra-
tique du droit international

Atelier n° _____ **3. Sociétés pour quels droits internationaux ?** (droit international public, droit international privé, droits « spécialisés »)

Idée générale

Alors que certaines sociétés sont orientées presque exclusivement vers le droit international public, d'autres accueillent largement des spécialistes de disciplines voisines. Cet atelier portera également sur le rôle de sociétés spécialisées dans des branches particulières du droit international (pénal, économique, de la mer, de l'investissement, en matière d'arbitrage ; etc.). Cet atelier permettra un partage d'expériences entre sociétés.

Président

Georg Nolte, ancien Président de la Société allemande pour le droit inter-
national

Rapporteuse : **Liesbeth Lijnzaad**, Juge au Tribunal international du droit de
la Mer

Les organisations centrées sur l'arbitrage transnational – état des lieux
Robert Volterra, Avocat associé, Volterra Fietta

La place du droit international économique dans les travaux des sociétés pour le droit international

Peter Van den Bossche, Président de la Société de droit international économique

La place du droit pénal international et des droits de l'Homme dans les travaux des sociétés pour le droit international

Muriel Saillard, Professeure à l'Université de Lille

La prise en compte de la spécificité du droit de la mer par les sociétés pour le droit international

Giuseppe Cataldi, Président de l'Association internationale du droit de la mer

Les travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé – Une place pour les sociétés pour le droit international ?

Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé

Atelier n°

4. *Communication scientifique et usage des langues en droit international :*

Entre monolinguisme (anglais) et plurilinguisme

Organisation

Société italienne de droit international

Idée générale

La table ronde vise à commencer une réflexion sur la portée et les conséquences de la tendance vers le monolinguisme anglais dans la communication scientifique concernant le droit international et le droit de l'Union européenne, ainsi qu'à ouvrir une discussion sur la viabilité d'une perspective plurilinguistique. L'introduction devrait offrir un cadre de réflexion de caractère général. Les interventions des représentants des sociétés scientifiques nationales visent à fournir des éléments pour tracer un panorama des expériences des diverses communautés scientifiques, notamment en ce qui concerne l'impact global (quantitatif, qualitatif, au point de vue de l'internationalisation du débat, etc.) de l'usage de la langue anglaise dans le débat juridique international.

Président

Fausto Pocar, Président de la Société italienne de droit international ;
Rapporteur : **Sir Michael Wood**, ancien Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni

Monolinguisme anglais et plurilinguisme dans la communication scientifique relative aux sciences humaines et sociales

María Teresa Zanola, Présidente du Conseil européen pour les langues/
European Language Council

Usage de l'anglais et d'autres langues dans le cadre de la communauté scientifique espagnole

Caterina García Segura, Présidente de l'Association espagnole de Professeurs de droit et relations internationales

Usage de l'anglais et d'autres langues dans le cadre de la communauté scientifique latino-américaine

María Teresa Infante Caffi, Présidente de la branche chilienne de l'ADI

Usage de l'anglais et d'autres langues dans le cadre de la communauté scientifique française

Évelyne Lagrange, Professeure à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne

Usage de l'anglais et d'autres langues dans le cadre de la communauté scientifique italienne

Pasquale De Sena, Secrétaire général de la Société italienne de droit international

Tendance au monolinguisme anglais dans le cadre de la Société européenne de droit international : des lumières et des ombres

Photini Pazartzis, Vice-Présidente de la Société européenne de droit international

13.00 _____ *Déjeuner*

14.30

Ateliers

Les fonctions des sociétés pour le droit international

Idée générale

Alors que les ateliers du matin ont un objet essentiellement institutionnel, ceux de l'après-midi sont plus « fonctionnels » ; il s'agit de se demander à quoi servent les sociétés pour le droit international, si elles s'acquittent convenablement de leurs fonctions et jouent effectivement le rôle clef qui devrait/pourrait être le leur dans la réponse aux défis actuels auxquels le droit international est confronté. Institutions académiques, sociétés d'entraide ou groupes de pression ? Échange d'expériences.

Atelier n° _____ **1. Sociétés nationales et sociétés régionales ou mondiales**

Idée générale

Institutions à vocation codificatrice, l'Institut de droit international et l'Association de droit international (ILA) jouent des rôles particuliers (et différents) dans la constellation des sociétés pour le droit international qui coopèrent plus ou moins harmonieusement au sein des sociétés régionales. Comment faire coexister ces différents fora ? Quelle place pour chacun dans un réseau mondial des sociétés pour le droit international ? Échange d'expériences.

Président

Marcelo Kohen, Secrétaire général de l'Institut de droit international
Rapporteur : **Sir Franklin Berman**, QC, Professeur à l'Université d'Oxford

La pluralité des initiatives régionales africaines – force ou faiblesse ?

Raymond Ranjeva, Président d'honneur de la Société africaine pour le droit international

—

Les relations entre la Société asiatique de droit international et ses « chapitres »

Toshiki Mogami, Président du Chapitre japonais de la Société asiatique de droit international

—

Les sociétés régionales : associations de sociétés ou sociétés autonomes ?

Veronika Bilkova, Secrétaire générale de la Société européenne de droit international

—

L'Institut de droit international, un élitisme délibéré et parfois contesté

Martti Koskeniemi, Professeur à l'Université d'Helsinki

—

Le rôle unificateur de l'Association de droit international

Antonios Tzanakopoulos, Secrétaire général de l'ADI/ILA

—

Construire un réseau mondial des sociétés pour le droit international

Clémentine Bories, animatrice du réseau mondial des sociétés pour le droit international (SFDI)

Atelier n° _____ **2. Promouvoir et défendre le droit international**

Idée générale

Il semble que les sociétés pour le droit international aient des conceptions

différentes de leur rôle. Si toutes se posent en défenseurs de leur discipline-objet, certaines en ont une vision plus ou moins militante, tandis que les autres se voient ou se comportent presque exclusivement comme des lieux d'échanges scientifiques.

Président

Georges Abi-Saab, Président d'honneur de la Fondation africaine pour le droit international

Rapporteur : **Pierre d'Argent**, Vice-Président de la Société européenne de Droit International

Les sociétés pour le droit international et les ministères des affaires étrangères

Lesther Antonio Ortega Lemus, membre du comité d'organisation du Club de Droit international

Les sociétés pour le droit international et les organisations internationales

Edward Kwakwa, Directeur principal du Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Les sociétés pour le droit international et le système judiciaire national

Makhdoom Ali Khan, Président de la branche pakistanaise de l'ADI/ILA

Comment les sociétés de droit international pourraient-elles aider les praticiens et les autres acteurs à mieux apprécier les possibilités offertes par le droit international ?

Lance Bartholomeusz, Directeur du Service juridique du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Le rôle de la société nationale pour le droit international dans la vulgarisation du droit international dans un contexte de transition démocratique

Fatmah Raach, Présidente de l'Association tunisienne de Droit international

Atelier n° **3. Les sociétés nationales pour le droit international, leurs membres et les Affaires étrangères :** Quelles interactions ?

Organisation

Société belge de droit international

Idée générale

Au-delà des apparences peut-être, la situation des sociétés nationales pour le droit international est susceptible de soulever des questions délicates. Un premier aspect est celui des rapports entre la société et ses membres. La société a-t-elle vocation à parler et à adopter des positions au nom de l'ensemble de ses membres ? La question ne semble pas recevoir de réponses concordantes dans la pratique. Un deuxième aspect touche aux relations entre la société et le ministère des Affaires étrangères – et plus largement le gouvernement – de l'État concerné. En particulier, la société conseille-t-elle le ministère, et si oui selon quelles modalités ? Une fois de plus, des pratiques variées paraissent pouvoir être relevées en la matière. L'une et l'autre dimensions peuvent d'ailleurs être liées. L'atelier sera l'occasion de faire le point sur les approches existantes et, sur cette base, de revenir sur le rôle fondamental, le positionnement « institutionnel » et le cas échéant la conception de l'indépendance des sociétés nationales pour le droit international.

Président

Erik Franckx, Président de la Société belge de droit international

Rapporteuse : **Anne-Thida Norodom**, Secrétaire générale de la Société française pour le droit international

Le point de vue de la Société australienne et néo-zélandaise de droit international

Karen Scott, Présidente de la Société australienne et néo-zélandaise de droit international

—
Le point de vue de la Société brésilienne de droit international

Wagner Menezes, Président de la Société brésilienne et de l'Académie brésilienne de droit international

—
Le point de vue de la branche nigériane de l'ADI

Damilola Olawuyi, Vice-Président de la branche nigériane de l'ADI/ILA

—
Le point de vue de la Société suisse de droit international

Christine Kaddous, Présidente de la Société suisse de droit international

—
Le point de vue d'un ministère des Affaires étrangères

Sir Iain Macleod, Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni

Organisation

Académie de Droit international

Idée générale

L'Institut de droit international a adopté deux résolutions à propos de l'enseignement du droit international. Très ambitieuse, la seconde, adoptée en 1997, demandait notamment qu'un effort soit fait « pour dispenser dans les écoles secondaires une initiation au système juridique international ». Des efforts de diffusion du droit international ont sans doute été faits depuis lors, pas seulement au niveau des universités et écoles de droit. Pour autant, le droit international est-il suffisamment diffusé à travers son enseignement, et l'est-il au-delà du cercle des juristes ? Un comité de l'ILA indiquait en 2010 que le droit international était encore généralement trop peu enseigné, le droit national et le droit européen étant les priorités des étudiants. S'agissant de la recherche, si elle est incontestablement dynamique comme en attestent les très nombreuses publications qui en sont issues, une des questions qui peut se poser est de savoir si elle est suffisamment valorisée. Autrement dit, les fruits de cette recherche franchissent-ils le cercle des initiés pour « infuser » dans la société ? L'atelier sera l'occasion de s'interroger notamment sur ces questions et sur le rôle que les sociétés pour le droit international jouent à leur propos.

Président

Tullio Treves, Avocat associé, Curtis Mallet-Prevost Colt & Mosle

Rapporteuse : **Geneviève Bastid-Burdeau**, Seconde Vice-présidente de la Société française pour le droit international

Le rôle des sociétés pour le droit international dans la promotion de l'enseignement en droit international et l'établissement des programmes : éminent ou insuffisant ?

Mónica Pinto, Professeure et Doyenne honoraire de l'Université de Buenos Aires

Le droit international enseigné au-delà du cercle des juristes : quel apport des sociétés de droit international ?

Hannah Buxbaum, Membre du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye

Les sociétés de droit international et la promotion de l'utilisation des technologies modernes pour l'enseignement du droit international

Thibaut Fleury-Graff, Co-directeur du Centre d'étude et de recherche sur l'extraterritorialité de l'Académie de droit international de La Haye

La contribution des sociétés pour le droit international à la recherche et à sa valorisation

Bing Bing Jia, membre du Curatorium de l'Académie de droit international de La Haye

La place des « jeunes » internationalistes dans les sociétés pour le droit international

Laurence Boisson de Chazournes, Professeure à la Faculté de Droit de Genève

16.00 --- *Pause-café*

Animation/présentation par  JUS MUNDI

16.30 --- *Table Ronde Plénière* Que faire ?

Idée générale

Y a-t-il une place pour les sociétés pour le droit international dans le monde contemporain ? Les rapporteurs des ateliers présenteront chacun, rapidement, les conclusions qu'ils tirent des débats en y ajoutant, le cas échéant, quelques réflexions personnelles.

Présidente

Dame Rosalyn Higgins, ancienne Présidente de la Cour internationale de Justice

Rapporteur général : **Alain Pellet**, Président de la Société française pour le droit international

La participation aux travaux des sociétés

Pavel Šturma

La gouvernance des sociétés

James Kingston

Les interactions entre les sociétés nationales pour le droit international, leurs membres et les Affaires étrangères

Anne-Thida Norodom

—
Des sociétés pour quels droits internationaux ?

Liesbeth Lijnzaad

—
Domination de l'anglais et pluralisme linguistique

Sir Michael Wood

—
Promouvoir et défendre le droit international

Pierre d'Argent

—
Enseigner et étudier le droit international

Geneviève Bastid-Burdeau

—
Le réseau des sociétés pour le droit international


Sir Franklin Berman

Allocution de clôture

María Fernanda Espinosa, Présidente de l'Assemblée générale
des Nations Unies

18.30

Fin de la Rencontre



Rencontre
Mondiale
World
Meeting

2019